COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

BULLETIN MUNICIPAL

AVRIL 2014

N°3

Conseil Municipal du 10 avril 2014:

- Résultats des élections
- Commissions municipales
- Délégations au Maire
- Décision budgétaire modificative
- Indemnités des élus
- Personnel communal
- Secrétariat de mairie
- Plan de circulation
- Le mot du Maire

Actualités :

Commémoration du 8 mai
Bourse aux vêtements du 17 mai 2014
Opération Village Propre
Déchetterie
Bibliothèque
Brocante du 6 juillet 2014
Elections européennes
Inscription école maternelle
Analyse de l'eau
Carnaval et kermesse de l'école maternelle
Fête patronale
CLSH été 2014
Cinéma

Résultats élections :

Nous tenons à remercier les électeurs qui se sont mobilisés pour les enjeux de leur commune le 23 mars dernier. Les résultats sont :

Pontfaverger-M. pour Tous : 446 voix
Bien Vivre à Pontfa : 345 voix

A l'issue du scrutin, les nouveaux élus ont procédé, à bulletin secret, à l'élection du Maire et de ses adjoints :

-Damien GIRARD élu Maire avec 16 voix

-Frédérique BUAT, Sophie CERCEAU, François-Xavier BRAU, Nathalie GOUYON et Dominique BESSON sont les adjoints élus avec 16 voix.

Commissions Municipales :

CCAS (Comité Communal d'Action Sociale) : F. Buat, S. Cerceau, N. Delavacquerie, M. Leclerc, et M. Simonnet

SIDIVS (Syndicat Intercommunal Défense Incendie Vallée de la Suippe): D. Besson et M. Lubiato

Sécurité Routière : M. Lubiato

Correspondant défense : F-X. Brau

SPL XDEMAT (dématérialisation): Damien Girard

SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne): C. D'Hainaut et N. Gouyon

Développement économique : F-X. Brau, L.Claude, N. Gouyon et M. Simonnet

Bâtiments communaux, salle des fêtes : N. Auffray, C. D'Hainaut et C. Nicoli

Sports, loisirs et culture : N. Auffray, F. Buat, S. Cerceau, M. Chabaud, C. D'Hainaut, E. Fortier, O. Severs et M. Simonnet

Urbanisme et voirie : D. Besson, F-X. Brau, E. Fortier, D. Girard, et N. Gouyon

Cimetière : N. Delavacquerie

Environnement et fleurissement : C. D'Hainaut, S. Cerceau, A. Courty, N. Delavacquerie, et C. Nicoli

Communication et citoyenneté : S. Cerceau, M. Chabaud, A. Courty et N. Gouyon.

Délégations au Maire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne au Maire les délégations suivantes :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts;
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Présents au conseil municipal

- AUFFRAY Nathalie
- BESSON Dominique
- BRAU François-Xavier
- BUAT Frédérique
- CERCEAU Sophie
- CHABAUD Mélanie
- CLAUDE Ludovic
- COURTY Aline
- DELAVACQUERIE Nathalie
- D'HAINAUT Cyril
- FORTIER Éric
- GIRARD Damien
- GIRARD Denis
- GOUYON Nathalie
- LECLERC Manuel
- LUBIATO Mikaël
- NICOLI Christophe
- SEVERS Olivier
- SIMONNET Marina

Absent excusé :

- Aucun

- exercer, au nom de la Commune, le Droit de Préemption Urbain sur les zones UA, UB, UE, UAL, 1AU, 1AUs, 2AU, 1AUV, 2AUV, AUE, 1AUEV, 2AUEV, et déléguer lui-même cette compétence en cas d'absence ou d'empêchement ;
- intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum décidé par le Conseil Municipal à chaque opération.

Décision budgétaire modificative

Considérant la clôture du budget assainissement et la réintégration du budget annexe pour un montant de 4 755€, il convient de prendre en compte cette somme dans le budget 2014.
Recette: compte 002: 4 755€
Dépense: compte 6065: -755€, compte 6411: -2 000€, compte 61522: -1 000€, compte 60633: -1 000€

Indemnités des élus

Le Conseil Municipal a voté le montant des indemnités du Maire et des cinq adjoints afin que l'enveloppe budgétaire reste identique à celle des années précédentes. L'indemnité du Maire a été diminuée de 10%, et celle des adjoints de 15%.

Personnel communal :

Quelques modifications ont été apportées aux contrats du personnel administratif au regard du volume d'heures complémentaires cumulées depuis des années. Pour régulariser le temps de travail administratif des secrétaires, le Conseil Municipal a voté le passage de 29h à 35h pour un poste de rédacteur et de 13h à 18h pour un poste d'adjoint administratif 2ème classe. Un poste de rédacteur a été requalifié en poste de rédacteur principal 2ème classe en raison d'une formation diplômante et de la réussite au concours administratif.

Secrétariat de Mairie

A compter du mois de Mai, une permanence du secrétariat de Mairie aura lieu tous les premiers samedis du mois de 10h à 12h.
La permanence du samedi 19 avril est maintenue , de 10h à 12h.

Sécurité Routière - Plan de circulation

Les modifications demandées en janvier 2014 ont été réalisées. Les axes prioritaires ont été changés : la rue Pérard Noizet devient prioritaire sur la rue de la République (soyez vigilants pour marquer le cédez-le-passage) où un nouveau passage piétons a été implanté, la zone 30 est étendue (le plan est affiché en Mairie) et le carrefour place de la Mairie est réorganisé.

M Damien GIRARD
Maire de Pontfaverger-M.

À mes concitoyens

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée.

Elu pour six ans, je veux travailler au sein d'une équipe rassemblée dans un esprit de cohésion mais aussi de dialogue. Les divergences et les débats d'idées seront porteurs de projets.

Ils permettront de faire émerger des solutions dans l'intérêt collectif.

Que nos échanges soient dignes et respectueux de tous pour permettre des avancées constructives.

Mon premier axe de travail repose sur le nettoyage de notre village et son fleurissement à venir. Pontfaverger-M mérite d'être digne d'intérêt.

Mon deuxième axe est, dès maintenant, de sécuriser les zones environnant les écoles afin de prendre en compte les contraintes de sécurité des enfants et de gérer les espaces réservés aux voitures et transports scolaires.

Chaque projet sera étudié avec rigueur pour répondre aux impératifs budgétaires que nous nous sommes fixés.

Beaucoup de compétences ont été confiées à la Communauté de Communes des Rives de Suippes. C'est pourquoi vos élus s'y sont très investis. Les sept élus de Pontfaverger-M. se sont positionnés au sein de la vice-présidence (Denis GIRARD: 2ème Vice-Président et N. AUFFRAY: 3ème Vice-Présidente) et de toutes les commissions mises en place (écoles, voirie, environnement, développement économique, finances et appel d'offres) .

Tout au long de ce mandat je souhaite me montrer disponible et étudier vos demandes avec attention. Soyez assurés de mon engagement citoyen.

Actualités

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Vous êtes conviés à vous rendre à la cérémonie du

Jeudi 8 mai 2014

- Rendez-vous place de la Mairie à 11h30
- Départ du défilé au Monument aux Morts avec la « fanfare pontfabricienne »
- Dépôt de gerbe
- Allocutions, sonneries
- Retour du cortège place de la mairie
- Distribution de brioches aux enfants
- Vin d'honneur

BOURSE AUX VETEMENTS ET PUERICULTURE

LE 17 MAI 2014 DE 8h00 A 17h00
dans la cour de l'école élémentaire

Les inscriptions sont possibles le lundi 5 mai et le vendredi 9 mai de 17h30 à 19h30 dans la salle de réunion de l'école élémentaire (accessible par la cour)

8€ les 3 mètres.
Buvette et encas sur place.
Les bénéfices sont destinés au financement de la Coopérative Scolaire.

VILLAGE PROPRE

Nous étions environ 80 participants de bonne heure et de bonne humeur à l'opération Village Propre du Samedi 5 avril.
Toutes les générations étaient réunies pour montrer l'intérêt qu'elles portent à la propreté et à la beauté de notre village.
Nous tenions à remercier les commerçants de Pontfaverger-M., de St Martin L'Heureux et d'Aubérive grâce à qui l'apéritif et le barbecue ont été une réussite.

Rendez-vous l'an prochain avec l'espoir que la journée soit aussi ensoleillée.
L'effort de tous, associé aux travaux d'entretien des rues de nos employés communaux est à féliciter.
Nous comptons sur votre engagement personnel et citoyen afin de maintenir des conditions de propreté idéale. Merci de maintenir vos trottoirs propres afin de respecter le travail fourni.

DECHETTERIE

Réouverture de la déchetterie de Pontfaverger-M.
Rappel des horaires: lundi, jeudi et samedi de 14h à 18h
vendredi de 9h à 12h
Les collectes des jeudis, 1er, 8 et 29 mai seront reportées les samedis 3, 10 et 31 mai. Pensez à sortir les bacs bordeaux le vendredi soir.

Retrouver ces infos sur le site sycodec.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Bientôt les vacances !
Pourquoi ne pas se mettre à la lecture?
La bibliothèque sera ouverte aux horaires habituels du 22 au 26 avril
La semaine du 28 avril au 3 mai: ouverture le mercredi 30 avril de 14h à 17h.
De nombreuses nouveautés vous attendent.
Consultez-nous pour toutes demandes.

BROCANTE de la section FOOTBALL LE 6 JUILLET 2014

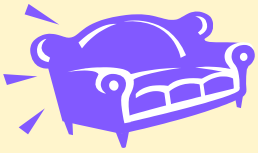

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 3 mars dernier

8€ les 3 mètres
6€ pour les Pontfabriciens

Buvette et restauration sur place.

Inscriptions au café « Le Pontfa » de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 sauf le mercredi.
Des feuilles de réservation sont disponibles chez les commerçants.

ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections au Parlement Européen constituent un moment déterminant pour tous les citoyens européens des 28 États membres. Les électeurs sont appelés à choisir les 751 représentants qui siègeront pour les 5 années à venir.
Rendez-Vous au Bureau de Vote le

Dimanche 25 mai de 8h à 18H.

INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE

Les inscriptions auront lieu du **5 au 30 mai 2014.**
Avant de vous rendre à l'école, merci de vous rendre en Mairie muni du livret de famille et du carnet de vaccination de l'enfant.

RESULTATS ANALYSES EAU

L'analyse de l'eau en date du 26 mars 2014 conclut que l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

CARNAVAL

Les élèves de l'école Maternelle vous remercient de les avoir chaleureusement accueilli lors de leur carnaval du printemps

KERMESSE 2014

Pour information, la kermesse de l'école maternelle aura lieu le

Samedi 28 Juin 2014 à partir de 15h15

En vue de l'organisation d'une tombola, vous pouvez faire un don (alimentaire, jouets et articles divers en bon état).
Trois dépôts sont à votre disposition: les deux boulangeries ou l'école maternelle.
Dépôt possible jusqu'au 14 juin 2014.
Merci d'avance pour votre soutien et votre générosité.

FETE PATRONALE 2014:

La Fête Patronale aura lieu les 7, 8 et 9 juin 2014.

Les manèges, jeux, confiseries, buvettes et spectacles vous attendent.

Et pour vous faire danser

CHAMPAGNE
SONORISATION

Vous accompagnera samedi soir, dimanche après-midi et en soirée

CSLH Les P'tites Canailles
Vacances d'été

Du 07 juillet au 01 août 2014

Les animateurs se feront un plaisir d'accueillir les enfants âgés de 4 à 14 ans, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00
Au programme: des sorties, des activités sportives et manuelles.

Inscriptions à la salle Souverville de Pontfaverger-M:

Lundi 12 mai 2014 de 17h00 à 19h00
Mercredi 14 Mai 2014 de 17 h 00 à 19 h 00
Vendredi 16 Mai de 17 h 00 à 19 h 00
Samedi 24 Mai de 10 h 00 à 12 h 00
Samedi 14 juin de 10 h 00 à 12 h 00

Renseignements et documents par retour mail
clshlesptitescanailles@gmail.com
Anita CARLIER au 03 26 48 79 36 (le soir après 18 h 00)
Boulangerie CLAUDE à 36 rue Saint Brice à PONTFAVERGER-M
LES DOCUMENTS D'INSCRIPTIONS SONT DISPONIBLES DANS LES MAIRIES DE BETHENIVILLE, PONTFAVERGER-M et SELLES

CINEMA à la Salle des Fêtes
Le JEUDI 24 AVRIL 2014 A 14H30

Film d'animation dès 8 ans - Durée 1h42
Tarif adulte: 6,00 € - tarif réduit: 3,50 €

Edimbourg1874. Jack nait le jour le plus froid du monde et son cœur en reste gelé. Le docteur Madeleine le sauve en remplaçant son cœur défectueux par un horloge mécanique. Il survivra avec ce bricolage magique à condition de respecter trois lois. Premièrement ne pas toucher à ses aiguilles, deuxièmement maitriser sa colère, et surtout ne jamais, au grand jamais tomber amoureux...